



## Lieu infraction inexact

Par **ROSE56**, le **15/07/2024** à **10:51**

BONJOUR

J'ai été verbalisée pour "usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation" mais le lieu de constatation indiqué sur le PV n'est pas le bon

celui ci se trouve à 20 kms environ du lieu exact

est il possible de contester ?

merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **15/07/2024** à **12:14**

Bonjour,

L'usage du téléphone tenu à la main étant interdit en tout lieu, cette erreur ne vous cause aucun préjudice. Une contestation sur ce seul motif n'aboutira pas à un classement sans suite.